

## Assurances santé pour les citoyens EU/SEE et hors EU

### **I. Les conditions dans lesquelles les étudiants des états membres de l'Union européenne peuvent bénéficier des services médicaux en Roumanie**

1. Dans le cas où ils ont besoin des services médicaux d'urgence, il leur est nécessaire de présenter la carte européenne d'assurance médicale (émise par l'institution compétente du pays membre de l'UE où ils sont assurés) pour l'accès aux services médicaux de Roumanie (hôpitaux, cliniques externes spécialisées, etc.)
2. Dans le cas où ils désirent bénéficier de tous les services médicaux conforme à la législation roumaine, ils doivent présenter à la CAS de Cluj, les documents suivants:
  - Le certificat d'enregistrement en Roumanie (Émis de l'inspecteur général de l'immigration) ou du document « Permis CRDS » émis du SPCLEP Cluj;
  - Le document portable S1, émis de l'institut compétente du pays membre de UE/SEE;

### **II. Documents que les étudiants étrangers-résidents (qui ne font pas parti des états membres de l'UE) doivent présenter à la CAS Cluj dans le but de l'obtention du droit à l'assistance médical en Roumanie:**

- Le document valable dans lequel est référencé le statut d'étudiant, émis de l'institut d'enseignement de Roumanie - *Adeverință*;
- Le document qui atteste le droit de séjour temporaire en Roumanie ( Carte de séjour)
- Le passport.

### **CAS Cluj: CASA DE ASIGURĂRI DE SĂNĂTATE A JUDEȚULUI**

#### CONTACTS:

CLUJ Cod Fiscal: 11324762  
Compte: RO24TREZ21627660520XXXXX  
Adresse: Str. Constanța Nr. 5, Cluj-Napoca  
Code postal: 400158  
Téléphone: 0264-407100 Centrala / Registratura  
Fax: 0264-530597  
Numero-vert : 0800-800974  
Email: [relatiipublice@cascluj.ro](mailto:relatiipublice@cascluj.ro)  
Site: [www.cascluj.ro](http://www.cascluj.ro)